

CASDEN Banque Populaire

Société anonyme coopérative de banque populaire
régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier l'ensemble des textes relatifs aux banques
populaires ainsi que par la loi du 10/09/1947 portant statut de la coopération

Siège social : 1, bis rue Jean Wiener-77420 Champs sur Marne
784 275 778 MEAUX

SUPPLEMENT DU 12 JUILLET 2018 AU PROSPECTUS ÉTABLI POUR L'OFFRE AU PUBLIC DE PARTS SOCIALES EN DATE DU 31 MAI 2018

(En application de l'article 212-38-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)

Le présent supplément (ci-après le « Supplément ») est relatif au prospectus de parts sociales de la CASDEN Banque Populaire pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°18-214 en date du 31 mai 2018 (ci-après le « Prospectus ») et doit être lu conjointement avec ce dernier. Les termes définis dans le Prospectus ont la même signification dans le présent Supplément.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur, ou inexactitude susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des parts sociales n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus.

En application de l'article 212-25 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les sociétaires ayant souscrit des parts sociales avant la publication du présent supplément ont le droit de retirer leur acceptation pendant au moins deux jours de négociation après la publication du présent supplément à condition notamment que l'entrée en vigueur de la modification objet du présent supplément soit antérieure à la livraison des parts sociales souscrites. En conséquence, le délai de rétractation prend fin le 17 juillet 2018.

Visa de l'Autorité des marchés financiers



En application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le **visa n°18-310 en date du 12 juillet 2018** sur le présent supplément au prospectus de parts sociales. Ce Supplément a été établi par la CASDEN Banque Populaire et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1 du Code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires de ce Supplément au prospectus de parts sociales et du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la CASDEN Banque Populaire.

Le présent Supplément au prospectus de parts sociales ainsi que le Prospectus sont également disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de la Banque (www.casden.fr).

SOMMAIRE

I - Exposé..... 3

1.1. Modification des documents incorporés par référence au prospectus

1.2. Modifications apportées dans le titre I – RESUME

1.3. Modifications effectuées dans le titre VII – Renseignements généraux relatifs à la banque populaire...4

II -Attestation du responsable des informations contenues dans le Supplément 5

2.1. Personne responsable des informations contenues dans le Supplément

2.2. Attestation du responsable

I - Exposé

Le présent Supplément a pour objet d'actualiser le prospectus de parts sociales de la CASDEN Banque Populaire pour lequel l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n°18-214 en date du 31 mai 2018 et valable sur une période d'un an à compter de cette date.

1.1. Modification des documents incorporés par référence au prospectus

A la 1^{ère} page du prospectus, la liste des documents incorporés par référence est modifiée comme suit :

« - le document de référence de BPCE déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») le 28 mars 2018 sous le numéro D.18-0197 ainsi que son actualisation déposée le 31 mai 2018 sous le numéro D.18-0197-A01 ;

- le rapport annuel de la CASDEN Banque Populaire sur l'exercice 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mai 2017 et mis en ligne sur le site internet de la banque ;

- le rapport annuel de la CASDEN Banque Populaire sur l'exercice 2017 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 18 mai 2018 et mis en ligne sur le site internet de la banque ; »

1.2. Modifications effectuées dans le titre I – RESUME :

A la page 6, le paragraphe intitulé « Chiffres clés de la CASDEN Banque Populaire » figurant au point 1.2, le tableau des chiffres clés est modifié comme suit :

Chiffres clé (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation en %
Total bilan	13 613 127	12 801 432	+ 6,34%
Capitaux propres part du groupe	1 801 945	1 743 356	+ 3,36%
Produit net bancaire	122 295	163 813	- 25,34%
Résultat brut d'exploitation	37 147	69 649	- 46,67%
Résultat net part du groupe	31 756	52 286	- 39,26 %
Ratio de solvabilité ⁽¹⁾	48,61 %	43,60%	501 points de base

(1) Fonds propres prudentiels/ risques pondérés (Bâle III).

Fonds propres « Common Equity Tier One » ⁽²⁾ (en milliers d'euros)			
Fin mars 2017	Fin juin 2017	Fin septembre 2017	Fin décembre 2017
1 258 418	1 297 477	1 411 654	1 401 285

(2) En tenant compte des dispositions transitoires liées à la simplification de la structure des fonds propres réglementaires par la CRD IV

Le reste du paragraphe est inchangé.

1.3. Modifications effectuées dans le titre VII – Renseignements généraux relatifs à la banque populaire

A la page 28, le sous paragraphe 7.1.3 relatif au « Bilan et compte de résultat » est modifié comme suit :

Chiffres clé (en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016	Variation en %
Total bilan	13 613 127	12 801 432	+ 6,34%
Capitaux propres part du groupe	1 801 945	1 743 356	+ 3,36%
Produit net bancaire	122 295	163 813	- 25,34%
Résultat brut d'exploitation	37 147	69 649	- 46,67%
Résultat net part du groupe	31 756	52 286	- 39,26 %
Ratio de solvabilité ⁽¹⁾	48,61 %	43,60%	501 points de base

(1) Fonds propres prudentiels/ risques pondérés (Bâle III).

Fonds propres « Common Equity Tier One » ⁽²⁾ (en milliers d'euros)			
Fin mars 2017	Fin juin 2017	Fin septembre 2017	Fin décembre 2017
1 258 418	1 297 477	1 411 654	1 401 285

(2) En tenant compte des dispositions transitoires liées à la simplification de la structure des fonds propres réglementaires par la CRD IV

Le reste du sous paragraphe est inchangé.

II -Attestation du responsable des informations contenues dans le Supplément

2.1 Personne responsable des informations contenues dans le Supplément

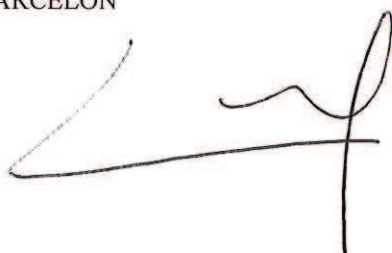
Madame Sylvie GARCELON, Directeur Général de la CASDEN Banque Populaire,

2.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Date : 11 juillet 2018

Madame Sylvie GARCELON
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke on the left, a vertical stroke on the right, and a wavy, looped flourish in the center connecting them.